

collègues du cabinet ont déjà porté ces considérations ou d'autres semblables à l'attention du premier ministre (M. Pearson) et de ses collègues. Je crois qu'un grand nombre de députés d'en face, des personnes bien intentionnées qui veulent vraiment que le régime d'assurance frais médicaux soit mis en œuvre, tout comme nous le voulons—et les conservateurs aussi, si je peux me fier à leurs dires—sont plutôt gênés et embarrassés ce soir face à la situation dans laquelle se trouve le gouvernement.

Je ne désire pas ajouter à leur embarras. Évidemment, quoi que fasse le Nouveau parti démocratique, le seul parti à la Chambre en ce moment qui s'affirme nettement en faveur de l'établissement par le gouvernement, à la date proposée, d'un régime complet et universel d'assurance santé—il n'est que juste de le dire—il ne réussira pas à empêcher le gouvernement de battre en retraite. Le gouvernement, d'une façon ou d'une autre, réussira à reléguer aux oubliettes, pour un an ou un an et demi, peut-être davantage, l'instauration d'un régime dont le pays a grand besoin et qu'il conviendrait manifestement d'instituer immédiatement.

Sur cette question de la nécessité de l'assurance frais médicaux ou de l'assurance-santé, j'ai entendu des gens qui ne disent pas précisément «non», mais qui crient certainement «attendez» et «doucement», et leurs arguments ressemblent assez à ceux, dont j'ai fait la lecture, qui furent invoqués il y a près d'un siècle au sujet de l'éducation universelle et complète. On a critiqué de la même façon le projet d'alors et le projet d'aujourd'hui. A mon avis, il n'est pas douteux que le Canada a besoin de l'assurance-santé. Il n'est pas douteux que nous pouvons l'instaurer. Il n'est pas douteux qu'en faisant cause commune, nous épargnerons de l'argent et obtiendrons un meilleur service pour tous les intéressés.

Monsieur l'Orateur, je désire signaler qu'ayant très peu critiqué le gouvernement pour son abstention, j'ai maintenant une proposition à lui faire. J'aimerais qu'il prenne en considération la proposition que voici: que, le jour qui avait initialement été prévu par le gouvernement pour l'établissement de ce régime complet et universel de soins médicaux au Canada, la Chambre décide d'établir un programme fédéral-provincial de soins médicaux qui s'appliquera au moins à tous les citoyens âgés de soixante ans ou plus. Je fais cette proposition pour trois raisons. Premièrement, pareil régime entraînerait immédiatement une réduction du coût de la vie, et parfois du coût de la mort, pour de nombreux Canadiens. Parmi eux se rangent ceux qui sont le moins en mesure d'en payer le prix.

Deuxièmement, le gouvernement devrait, l'an prochain, mettre l'assurance frais médicaux en œuvre pour tous les citoyens âgés de plus de soixante ans, ce qui améliorerait la santé nationale. Un régime complet de soins médicaux commençant à fonctionner permettrait la guérison ou la prévention des maladies, et ainsi atténuerait les difficultés qu'éprouvent en matière de santé un grand nombre de nos citoyens se classant dans la catégorie d'âge que j'ai mentionnée.

Troisièmement, il est évident que si nous devons mettre l'affaire en train, même à la date reculée de 1968 qu'a proposée le gouvernement, il serait probablement utile de présenter un programme d'assurance-santé au Canada pour les personnes de plus de 60 ans, ce qui nous permettrait en réalité de faire un essai pratique d'assurance-santé. Ainsi, sans plus critiquer le gouvernement ou qui que ce soit à la Chambre, je propose donc que si l'on ne peut mettre en vigueur le régime national d'assurance frais médicaux à la date initialement prévue, on devrait au moins envisager de faire entrer en vigueur un régime destiné à tous les citoyens de plus de 60 ans, à compter de l'année de notre centenaire.

• (7.40 p.m.)

**M. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox):** Je tiens à féliciter le député de Saskatoon (M. Brand) de son discours qui m'a particulièrement intéressé. J'ai été fort impressionné par son argument convaincant et la saine logique dont il a fait preuve et en pleine connaissance de cause en sa qualité de médecin. Je félicite aussi tous les députés qui ont participé au débat.

Je suis un profane nullement qualifié pour m'exprimer en termes médicaux ni pour comprendre la plupart des allusions qui ont été faites; je vais donc exposer de mon mieux le point de vue d'un profane—citoyen-contribuable de notre grand pays.

J'ai suivi avec intérêt cette discussion sur l'assurance frais médicaux, sujet capital pour nous tous, car il vise tous les Canadiens actuels et des générations à venir. Un thème se retrouve dans toute la discussion, auquel les députés souscriront sans doute: la nécessité d'un régime d'assurance-santé. Comme l'année du Centenaire approche, nous devrions jouir d'un régime d'assurance soins médicaux en 1967 pour le bien du pays et dans l'intérêt de l'unité des Canadiens. Mais le gouvernement s'y oppose; il renâcle.

J'aimerais maintenant parler d'un éditorial paru dans le *Journal* de ce soir. Il s'intitule: «Une étrange promesse à propos du régime d'assurance frais médicaux». J'aimerais ajou-